Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260309-DCM2026_2_10B-DE

VILLE DE PLEUVEN

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir CARIOU Philippe à LAGADIC Christophe

EXCUSEE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 03 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 04 MARS 2026

DCM N°2026-2-10
Objet : Future Maison Médicale : fixation du loyer par praticien

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération n°2023-3-2 du 26 juin 2023, le Conseil Municipal a validé la proposition Par délibération n°2023-3-2 du 26 juin 2023, le Conseil Municipal a validé la proposition d'acquisition de 4 cellules médicales et de les louer aux médecins généralistes.

Les travaux vont arriver à terme et le bâtiment va être livré,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui propose de fixer le loyer des cellules par praticien,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- ***Fixe le loyer mensuel, hors charge, à 600 € par praticien,***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la question.***

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

